Envoyé en préfecture le 02/05/2023
Reçu en préfecture le 02/05/2023
Publié le 08/09/2023
ID : 038-213803489-20230424-2023_056-DE

Ruy-Montceau

COMMUNE DE RUY-MONTCEAU

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2023

DELIBERATION N°2023_056

RAPPORT DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES 2021

Paraphe

L'an deux-mil-vingt-trois, le vingt-quatre du mois d'avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Ruy-Montceau (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Denis GIRAUD.

Nombre de conseillers en exercice : 27 Date de la convocation : 18 avril 2023

Quorum : 14

Présents : *Denis GIRAUD, Jean-Luc VERJAT, Christine GAGET, Frédérick CHATEAU, Mireille BARBIER, Enguerrand BONNAS, Karine PLATEAU, Marie-Pierre FERLET, Véronique REBOUL, Olivier MARIE-CLAIRE, Sandrine CHAVENT, Guy RABUEL, Jacqueline RABATEL, Jean-Jacques HYVER, Lilian RENAUD, Madeleine HANUS, Régine COLOMB, Pascal FARIN, Didier de BELVAL, Elidia BERENFELD.*
Excusés : *Karen ANDREIS (pouvoir à Karine PLATEAU), Eric SCHULZ (pouvoir à Enguerrand BONNAS), Stéphane VEYET (pouvoir à Sandrine CHAVENT), Virginie MARIN (pouvoir à Jean-Luc VERJAT), Aristide RICCIARDONE (pouvoir à Frédérick CHATEAU), Elisabeth SKRZYPCZAK (pouvoir à Christine GAGET), Jean-Marc SAÏNO (pouvoir à Véronique REBOUL).*

Nombre de membres présents ou ayant donné pouvoir : 27

Secrétaire de séance : *Karine PLATEAU*

L'article D2224-1 du CGCT dispose que le maire présente au conseil municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés. Il s'applique quel que soit le mode d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Le rapport 2021 du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés est présenté et soumis au conseil municipal. Le périmètre du syndical comptait alors cinq EPCI. Ils ne sont aujourd'hui plus que trois, les Balcons du Dauphiné et les Vals du Dauphiné s'en étant retirés.

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte du rapport du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés 2021 et charge le Maire de le tenir à disposition du public.

Ainsi fait et délibéré en séance, le 2 mai 2023

Le Maire, Denis GIRAUD

MAIRIE DE RUY-MONTCEAU

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Conseil municipal de Ruy-Montceau _ Séance du 24 avril 2023
Délibération n°2023_056

Publié le : 24/06/2025 09:53 (Europe/Paris)
Collectivité : Ruy-Montceau
https://www.intramuros.org/ruy-montceau/documents_administratifs/33341